

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : 3 francs par an, 5 francs par semestre, 1 franc 50 centimes par trimestre. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78. — A LA HAYE, aux bureaux du journal, rue de Valenciennes, 29. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 40, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. HENRI LECHE, rue de la Gare de Nord et de la Gare St-Lazare. — A LONDRES, chez M. HENRI LECHE, rue de la Gare de Nord et de la Gare St-Lazare.

## CE NUMERO Comprendant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES

VOIR LES COURS DE BOURSE A LA 5<sup>e</sup> PAGE

### L'ADDITION

Le lendemain des premiers revers éprouvés au Transvaal, l'Angleterre se consola assez vite de sa mésaventure en se disant que ce n'était qu'une affaire d'un peu plus d'argent à dépenser, d'un peu plus d'hommes à payer, mais qu'en somme elle était assez riche pour se donner ce luxe-là, le succès final lui paraissant, en fin de compte, revenir à ceux qui ont la bourse la mieux garnie. Grâce, d'ailleurs, à la supériorité du nombre, assurée par les envois expédiés d'Angleterre, il était impossible que la résistance des Boers ne fût rapidement brisée et cet optimisme égoïste était si bien enraciné dans l'autre côté de la Manche qu'il a résisté jusqu'ici à toutes les déconvenues.

Mais, si considérant qu'on soit, en Angleterre, dans le succès final, on est bien obligé de s'avouer que la carte à payer, pour la plus grande gloire de M. Chamberlain, s'enle démésurément, et une zornide inquiétude tend de plus en plus à prendre la place du béat sang-froid qui dominait hier encore. Il est, en effet, évident que la stratégie des généraux du Transvaal est très supérieure à celle des officiers anglais, et que, malgré toutes les nouvelles de succès britanniques qui rompent de temps à autre le monisme des informateurs anglais, les Boers continuent de descendre vers le sud, enveloppant les colonnes ennemies, dispersées sans ordre et sans méthode, et incapable de se protéger le moindre agoupi. Successivement ont été ainsi investis Ladysmith, Mafeking, Kimberley, puis Bostcourt et enfin le camp du général Clary près de Moot-River. Quant à lord Methuen, il est si loin de sa base d'opérations et est si peu en mesure d'assurer efficacement la protection de ses communications que sa pointe sur Kimberley, pour opérer le sauvetage de M. Cecil Rhodes, donne plus d'inquiétude qu'elle ne reconforte à Londres.

Au point de vue militaire la situation n'est donc rien moins que satisfaisante, ce qui implique des sacrifices beaucoup plus lourds qu'on ne s'y attendait. Mais ce ne sont pas ces articles de l'addition qui occupent le plus John Bull. Ce qui l'impressionne infiniment davantage, ce sont les conséquences qu'a sur le terrain diplomatique et international l'absorption de toutes les forces de la Grande-Bretagne par cette malheureuse aventure.

Sans parler du fort pourboire que Guillaume II se fait payer pour sa neutralité, les arrangements récents relatifs à la caisse de la Dette et à la prolongation des pouvoirs des tribunaux mixtes en Egypte, l'attitude expectante gardée en présence des progrès des Russes dans la direction d'Hérat, la perspective d'un conflit entre le Canada et les États-Unis sont autant de signes manifestes de la faiblesse causée à la Grande-Bretagne par ses mésaventures dans l'Afrique du Sud. L'addition ne gonfle ainsi chaque jour davantage, et John Bull demeure perplexé. Il a fallu une mauvaise affaire, cela n'est pas douteux, et il est à se demander si elle ne deviendra pas pire encore !

## Informations

**M. Loubet et les étudiants**  
Paris, 27 novembre. — M. Larronnat, membre de l'Institut, a présidé, comme nous l'avons annoncé, un banquet au Café Voltaire. A ses côtés se trouvaient : MM. Casimir-Perier, Leygues, ministre de l'Instruction publique ; Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Lavisse ; Lœwip, président du conseil municipal ; Berthelot, député de Valenciennes ; André Lebeyre, conseiller municipal ; Paul Goncourt, secrétaire particulier de M. Waldeck-Rousseau ; les doyens des Facultés et M. Marcombes, président de l'Association. Au dessert, les discours ont été prononcés par M. Larronnat et Marcombes et par un étudiant étranger, qui a lu à la France et à l'Association des étudiants.

**Pour la liberté d'enseignement**  
Mgr Turinaz, évêque de Nancy, vient de publier une lettre pour protester énergiquement contre les projets de loi portant atteinte à la liberté de l'enseignement. Dans cette lettre, Mgr Turinaz démontre le caractère inique et escarade des projets de loi en question. Il ajoute que c'est un devoir de sa charge épiscopale de lever la voix contre l'outrage dont on veut frapper les catholiques.

**Le renvoi au 18 décembre de l'action du colonel Picquart contre le « Jour »**  
Paris, 27 novembre. — On appelle aujourd'hui à la chambre des appels correctionnels l'affaire du colonel Picquart contre le « Jour ». Cette affaire était venue la quinzaine dernière, mais avait été renvoyée aujourd'hui pour plaiderie.

Me Labori s'est présenté à la barre accompagné du colonel Freydenet. Il a demandé que l'affaire fut retenue. Alors le président Martinet a pris la parole : « Il y a lieu, dit-il, de renvoyer à une audience ultérieure étant donné le projet d'amnistie déposé. »

Me Labori a aussitôt répondu : « Il me semble que cette affaire ne saurait être comprise dans l'amnistie, on a le droit d'ailleurs, de penser que cette amnistie ne sera pas votée par le Parlement et comme, au surplus, il s'agit d'un acte d'administration, trésorier de compétence, rien ne s'oppose à ce que l'affaire soit jugée dès à présent. »

La cour n'en a pas moins renvoyé les débats au 18 décembre.

**M. Detaille et l'uniforme de nos cavaliers**  
Paris, 27 novembre. — Sollicité de dire ce qu'il pense du projet du général de Galliffet relatif aux divers changements dans l'uniforme des cavaliers, le grand peintre militaire vient d'adresser à Marcel Hatin, rédacteur à l'Echo de Paris :

« Cher Monsieur, c'est sans chagrin que je vois disparaître le tour et disgracieux pantalon bariolé dont étaient affublés nos cavaliers. Puisque vous voulez bien me demander mon avis, je vous dirai que je n'ai pas beaucoup de regrets non plus de la suppression du dolman. »

« Il y a quelques années, tout le monde voulait porter le dolman à bretelles : les cavaliers de remonte, les préfets en tournée, les sapeurs pompiers, les officiers d'infanterie, les artilleurs, dragons, officiers d'administration, trésoriers-payeurs, etc., etc. — On sent l'embarras de cette tenue spéciale aux Hussards, et ce sont les Hussards qui ne veulent plus la porter ; je demandais donc pour le dolman des Hussards ; s'il est mal coupé, c'est la faute des tailleurs. »

« Quant à la tenue des chasseurs, elle peut être faite sans les Husses ; mais pourquoi ne pas reprendre les couleurs distinctives qui égayaient la tenue et donnaient aux hommes l'amour propre du régiment ? Bien à vous. »

Edoard DETAILLE.

**Le voyage de Guillaume II en Angleterre**

Londres, 27 novembre. — L'empereur Guillaume II partira mardi après-midi, mais le yacht impérial heu-

zencollern ne partira que mercredi matin. L'empereur avec sa famille et ses hôtes a assisté ce matin au service religieux de l'église de Sandringham. L'évêque de Londres a prononcé un sermon. Dans le courant de l'après-midi, Guillaume II a fait une promenade à pied.

**Les tarifs brésiliens**  
New-York, 27 novembre. — Une dépêche de Rio-Janeiro annonce que le gouvernement a rejeté le projet de tarifs proposé par l'Italie et la France, et demandé la réduction du droit sur les cafés importés, qu'il considère comme prohibitif.

**Un financier escroc**  
Londres, 27 novembre. — Une dépêche de New-York au Daily Telegraph annonce que M. V. A. Miller, bien connu dans le monde financier comme fondateur du Franklin syndicate, association de bourse, a été arrêté pour escroquerie de 25 millions de francs.

**La santé de lord Salisbury**  
La Press Association annonce que l'état de santé de lord Salisbury a beaucoup empiré.

### UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER sur la ligne du Nord, près de Paris

**ONZE BLESSÉS**  
Paris, 27 novembre. — Cette nuit, à une heure et demie, un accident s'est produit, en face de la cabine n° 2 de la ligne du Nord, près du pont Mercadet.

Le train n° 866, rentrant à Paris, a été pris en écharpe par la machine n° 2607 qui entrainait un dépôt. Onze personnes ont été blessées, le chauffeur et le mécanicien de la machine tamponnée sont grièvement blessés. On a dû les conduire à l'hôpital Lariboisière. On attribue cet accident à un bruitard intense qui empêchait les mécaniciens de distinguer les lumières.

### LES GRÈVES

#### PARIS

Paris, 27 novembre. — La situation de la grève des ouvriers marchands-ferants reste stationnaire. A l'issue de la réunion tenue cette après-midi à la Bourse du travail, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les ouvriers marchands-ferants, après avoir entendu le compte rendu de la commission exécutive, donnent à cette commission les pouvoirs les plus étendus pour arriver à une solution donnant satisfaction à tous les ouvriers marchands, vivant la sténie aux cris de : Vive la grève ! »

Une nouvelle assemblée générale aura lieu demain à deux heures.

#### NANTES

Nantes, 27 novembre. — Dans l'entrevue que les grévistes ont eue ce matin avec M. Sévène, inspecteur général des manufactures de l'Etat, ils ont renouvelé leur intention de ne reprendre le travail qu'après le déplacement du directeur actuel de la manufacture.

M. Sévène n'ayant pas d'ordres pour agir dans ce sens est parti pour Paris afin d'y demander des instructions.

#### LA CAMORRA

Marseille, 27 novembre. — La police de Sûreté vient de découvrir l'organisation d'une dangereuse bande de malfaiteurs italiens, qui avait établi son quartier général place Victor-Gélu. Il s'agit des affiliés à une secte qui n'a pour but que le vol et le crime. Cette secte se nomme la « Camorra ». On sait qu'à Naples et dans toute la région napolitaine la « Camorra » est une puissance redoutable.

Ce sont les membres de cette Société secrète qui, à bas, préparent les élections. Mais leur action ne s'arrête pas seulement que dans les camps politiques. Elle s'exerce partout où des escroqueries peuvent être commises, où des jeux clandestins sont à tenir et de faux passeports à fournir aux individus poursuivis par la justice, etc. Or, de nombreux « Camorristes », d'ailleurs presque tous sous le coup de mandats d'arrêt décernés contre eux par les juges d'Italie, ont été jusqu'à Marseille.

Ces malfaiteurs, prêts à toutes les besognes, ont surtout une prédilection pour le chantage. Fort de leur puissance, qui est réelle, sur une partie de la population italienne de notre ville, ils exercent ce pouvoir en terrorisant ceux de leurs compatriotes au passé douteux qui travaillent sur les quais et en les menaçant de les dénoncer à la justice s'ils ne payent la « Camorra » à tel individu désigné comme chef.

Le mot « camorra », signifie du reste, littérairement, redondance, impôt. Mais ils ne réussissent pas toujours dans leurs louches combinaisons. En voici un exemple :

« On sait que la loi ne tolère pas le jeu de loto dit « regio lotto » italien. Or, des camarades essayent de faire chanter un des tenanciers de ces jeux de hasard en lui demandant de les intéresser dans ses bénéfices hebdomadaires.

Celui-ci, avant protesté contre de pareilles prétentions, fut attaqué place Victor-Gélu. A la suite de cette agression, cinquante arrestations de partisans de la « Camorra » ont été opérées hier soir. Un arrêté d'expulsion va être pris contre la plupart de ces individus. »

### LES GRÈVES EN OCTOBRE 1899

Le mouvement gréviste de ces derniers mois n'a pas encore pris fin, et en octobre l'Office du Travail a enregistré 75 grèves, chiffre relativement considérable, puisque le nombre moyen des grèves en octobre au cours des cinq années antérieures à 1899 n'est que de 45.

Ces grèves comprennent 15,293 grévistes. Celles d'octobre 1898, au nombre de 34 seulement, en comprennent 31,777 par suite de la tentative de grève générale qui se produisit à Paris.

Les 75 grèves d'octobre, dont 8 ont affecté plusieurs établissements, sont dues aux causes suivantes :

1. Demandes d'augmentation de salaire, 44 ; réductions de salaires, 1 ; refus de supporter la prime d'assurance, 4 ; demandes de suppression des amendes, 2 ; modifications à la réglementation du travail, 4 ; demande de suppression des heures supplémentaires, 2 ; demandes de diminution des temps de travail, 7 ; refus d'accepter une diminution du temps de travail avec réduction de salaire correspondante, 1 ; demandes de réintégration d'ouvriers congédiés, 7 ; demande de renvoi d'ouvriers et de contremaîtres, 4 ; règlements d'atelier, 2.

8. Elles ont éclaté dans 30 départements et on en a compté :

15 dans le Nord, 8 dans le Doubs, 4 dans le Rhône, 6 dans la Seine, 4 dans la Somme, 2 dans la Loire, 2 dans la Seine-Inférieure, 2 dans le Maine-et-Loire, 2 dans le Haut-Rhin, 2 dans les Vosges et un seulement dans 19 autres départements. Enfin une grève s'est élevée à la fois sur les deux départements du Doubs et du Haut-Rhin.

Les industries ou professions éprouvées par ces grèves ont été celles :

Des métaux, avec 27 grèves ; les textiles, avec 23 grèves ; l'habillement, 3 grèves ; ouvriers de papeterie, 2 grèves ; charbonniers, 2 grèves ; une seule enfin parmi des halles, usines, carrières en chapelets, ouvriers en chapeaux de paille, caoutchouciers, ouvriers en confectons, ouvriers d'équipements militaires, employés de tramways, facteurs de pianos, galochiers, maillottes, layettes, mineurs, mouleurs de pipes, ouvriers en manches de parapluie, potiers, ouvriers d'une raffinerie, ouvriers des tabacs, tailleurs, verriers.

Des 75 grèves commencées en octobre, 31 sont terminées. Elles ont duré :

Une, 20 jours ; une, 18 jours ; deux, 15 jours ; trois, 14 jours ; une, 11 jours ; deux, 9 jours ; trois, 8 jours ; trois, 6 jours ; cinq, 5 jours ; deux, 4 jours ; huit, 3 jours ; dix, 2 jours et neuf, 1 jour.

Si l'on y ajoute cinq grèves antérieures, terminées en octobre, après 129, 92, 70, 49 et 40 jours, on constate que 66 grèves ont pris fin au cours de ce mois et qu'elles ont abouti à : 12 réussites ; 25 transactions ; 49 échecs.

### LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

On sait les réclamations, déjà anciennes, et souvent répétées en ces derniers temps, qu'a suscitées, pour l'enseignement secondaire et primaire, la tyrannie, trop pesante de certain dogmatisme grammatical et orthographique. Il était nécessaire pour aboutir à des solutions pratiques, que l'initiative des réformes vint de ceux même qui connaissent, parce qu'ils le font, cet enseignement.

C'est fait. M. Clairin, représentant des agrégés de grammaire au Conseil supérieur, d'accord avec son collègue, M. Henri Bornès, représentant des agrégés des lettres, vient d'adresser à M. le ministre de l'Instruction publique la proposition suivante :

« La syntaxe française, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, contient un grand nombre de règles stériles et compliquées, dont l'application exacte rend quelquefois impossible l'emploi des expressions les plus naturelles et la construction correcte des phrases les plus simples. »

« Les auteurs classiques, des académiciens de notre temps et de siècles précédents ont ignoré nombre de ces règles, ou se sont affranchis de leur tyrannie. Il en résulte une conséquence au moins étrange, c'est que, après avoir passé beaucoup de temps à enseigner cette partie de la grammaire aux enfants, on doit leur montrer dans la lecture et l'étude de textes, que les règles qu'on leur a enseignées ne sont pas observées par les meilleurs écrivains. »

« D'autre part, si les auteurs de livres classiques et les maîtres veulent débarrasser leurs livres ou leur enseignement des règles stériles, inutiles, même ridicules, fondées sur des principes qui ne sont que des conventions, ceux-ci seront considérés comme libérateurs et condamnés aux examens de tous les degrés, s'ils ne connaissent pas ces règles et s'ils ne les observent pas. »

« Sans porter aucune atteinte au génie de la langue française, en rendant, au contraire, plus accessible et plus agréable l'étude de notre littérature, il serait facile de supprimer beaucoup de règles stériles, inutiles, même ridicules, fondées sur quelques-uns sur l'autorité de grammairiens oubliés aujourd'hui, qui a fini par prévaloir sur celle des auteurs les plus français. Le temps qui pourrait être ainsi gagné sur les règles de syntaxe, pourrait être consacré à une lecture et à l'explication des textes. En outre, cette simplification faciliterait l'étude de notre langue à l'étranger. »

« En conséquence, les membres du conseil supérieur de l'Instruction publique, soumettent le vœu qu'une commission soit chargée de proposer la simplification de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires ; que cette commission, composée de deux membres appartenant à l'enseignement supérieur, de deux membres appartenant à l'enseignement secondaire, de deux membres appartenant à l'enseignement primaire, se mette à l'œuvre sans retard, et qu'elle présente son travail au conseil supérieur de l'Instruction publique à la session de juillet 1900. »

**LES 1.800.000 FRANCS DES ASSOMPTIONNISTES**  
Paris, 27 novembre. — Le Père Hippolyte Sagraire, économiste des Pères Assomptionnistes, a déposé, ce matin, entre les mains du procureur général une plainte en faux et en usage de faux, contre le Figaro, au sujet d'un rapport publié le 25 novembre 1899, par ce journal et au bas duquel figurait la signature du Père Hippolyte.

Le P. Hippolyte maintient qu'il n'a pas signé le procès-verbal numéro 4 sur lequel mention est faite de la somme de 1,800,000 francs, par M. Pichard, commissaire de police et un juge d'Instruction va être commis pour étudier cette affaire. Ajoutons, pour les personnes qui se plaisent à faire des rapprochements, que c'est par M. Pichard qu'a été communiqué à la presse l'histoire des 1,800,000 francs.

**LE STAGE SCOLAIRE**  
Paris, 27 novembre. — On a fini par faire distribuer aux députés le projet sur le stage de scolarité. Nous en avons fait connaître le dispositif :

Voici le texte de l'exposé des motifs :

« Il doit y avoir entre l'Etat et ses collaborateurs une communauté de sentiments et de vues sur les principes fondamentaux de la société et sur les institutions politiques qui régissent les rapports entre cette société et l'Etat. Le désaccord sur ce point serait en effet de nature à provoquer de graves conflits et à compromettre les intérêts supérieurs de la nation. Le gouvernement est seul responsable de ses collaborateurs devant le pays. On ne saurait lui contester le droit de s'assurer de leur part d'adhésion loyale et dévouée. »

« Le gouvernement estime qu'il se procure cette garantie en imposant un stage dans les lycées ou collèges de l'Etat aux aspirants aux fonctions publiques auxquelles contiennent les études secondaires et supérieures ainsi qu'aux candidats aux examens et concours d'admission aux écoles du gouvernement établies pour le recrutement des services publics. »

« Nous ne rétablirons pas cette mesure ni le régime du certificat d'études, ni l'autorisation préalable, si vous adoptez notre projet, les familles garderont la faculté de confier l'éducation de leurs enfants aux maîtres de leur choix. Elles sauront seulement que pour les fonctions et emplois réservés par l'Etat et retenus par lui, les candidats devront four-

nir la référence de trois années passées dans un établissement universitaire.

« Nous vous proposons d'admettre au stage scolaire les élèves des établissements libres d'enseignement secondaire dont le directeur ou le personnel appartenant à des associations et ces associations ont été constituées conformément aux lois qui régissent la matière. Par ces motifs nous entendons nous en rapporter à la loi du 15 mars 1880 et au projet de loi sur le contrat d'association déposé par le gouvernement. »

« Les dernières années d'études ont été en ligne de compte pour le stage scolaire. L'attestation du stage doit accompagner toutes les demandes d'emploi ou d'inscriptions aux examens ou concours. »

**L'ANGLETERRE ET LA FRANCE**  
Les intentions de M. Chamberlain  
Paris, 27 novembre. — Un journal suisse, le *Jura*, publie une correspondance de Londres sur les projets de M. Chamberlain, dont voici la substance que nous donnons à titre de curiosité :

« L'Angleterre serait décidée à faire la guerre à la France, préparant sur sa supériorité et sur le manque absolu de préparatifs en France. La seule question qui inquiète les Anglais serait celle de la neutralité des Etats-Unis. Ceux-ci seraient disposés à se ranger de notre côté, si la France leur accordait la disposition de la baie de Saint-Malo comme station navale et commerciale américaine en Europe. »

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi, 27 novembre 1899

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Deschanel.

MM. Millerand, Caillaux, le général de Galliffet, Décrès ont au banc du gouvernement.

M. Metz présente quelques observations sur le procès-verbal, qui est ensuite adopté.

La Chambre aborde l'ordre du jour. Des projets d'intérêt local, intéressant les départements de l'Ain, du Var, de la Seine, sont adoptés ; un autre projet, intéressant la ville de Paris, est également voté à l'unanimité des 530 membres présents.

**La grève des ouvriers marchands-ferants**  
M. Renou demande à interpellé le gouvernement sur l'emploi des soldats pour remplacer les marchands-ferants de Paris en grève.

M. Waldeck-Rousseau répond qu'aucun ordre n'a été donné de mettre des soldats à la disposition des patrons marchands, même de patrons travaillant pour le gouvernement. Le gouvernement respecte le droit à la grève.

Cependant quelques soldats ont peut-être été mis à la disposition de ces patrons, mais c'est à l'insu du gouvernement.

Le ministre dit qu'il manque de renseignements pour répondre immédiatement à M. Renou, et il conclut à l'ajournement de la discussion.

M. Renou insiste.

Le renvoi à un mois, réclamé par quelques députés de la gauche et du centre, est prononcé par 269 voix contre 214.

**Un crédit de soixante millions**  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire sur l'exercice 1899 ; il s'agit d'un crédit dépassant soixante millions.

M. Flory-Ravarin prend la parole.

Il critique longuement notre organisation coloniale, au point de vue de la défense. Il voudrait voir exécutivement, au ministère de la guerre, la défense des côtes et au ministère de la Marine, la défense des Forêts.

Il faudrait créer un conseil supérieur de la défense coloniale, et mettre ainsi fin au conflit existant entre les départements de la guerre et de la marine.

Il faut en finir, dit-il, avec ces défilés ministériels. Le président du conseil devra élaborer un programme et nommer une commission extraparlamentaire qui arrêtera le principe d'une nouvelle politique coloniale. (Applaudissements.)

M. Décrès, qui répond à M. Flory-Ravarin, estime que ce programme doit être préparé par un comité permanent et technique, composé d'officiers généraux.

Il termine en disant que ce comité a été constitué par décret, ce qui prouve que la situation coloniale a été l'objet des sollicitations du gouvernement.

Le projet de crédit extraordinaire est adopté par 180 voix contre 44.

**Les magasins centraux de la guerre**  
La Chambre adopte, par 395 voix contre 60, un projet de crédits relatif à l'aliénation d'immeubles occupés par

### LE MONUMENT DE LOUIS VEUILLOT DANS LA BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE



Le cardinal Richard vient de fixer au 29 novembre l'inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire de Louis Veillot, dans la basilique du Sacré-Cœur.

Ce monument a son histoire. L'idée en est très ancienne. L'œuvre elle-même est achevée depuis fort longtemps.

L'inauguration devait avoir lieu en mars 1899 ; elle fut reculée à fin avril, à cause de l'indisposition de M. de Haes, évêque de Digne, ami intime de Louis Veillot, qui était tout désigné pour présider cette cérémonie commémorative.

Et nous vous signalons au terme de l'année, et le monument des instituteurs de la paroisse sur un des côtés de la chapelle Saint-Benoît Labre, est encore invisible aux profanes.

On voit, par le dessin ci-dessus, que la conception de l'architecte, M. Fagel, répondra au caractère si puissant du grand polémiste chrétien ; les deux figures qui accompagnent le buste de Veillot, la Foi et la Lutte sont bien les symboles vivants de sa vie tout entière.

Dans le fond, apparaissent les silhouettes de St-Pierre de Rome et de Notre-Dame de Paris.

M. Fagel, qui fut le meilleur disciple de Cavallini, s'est certainement documenté — pour employer le terme courant — dans l'œuvre même de son modèle ; je veux dire qu'il a puisé son inspiration dans la connaissance parfaite du génie spécial qu'il devait nous montrer.

La cérémonie d'inauguration sera présidée par Mgr Haes, évêque de Digne, qui prononcera l'éloge de son grand ami ; au cours de la solennité, une composition de Ch. Gounod sur la mort de Veillot sera exécutée.

les magasins centraux de la guerre, quai d'Orsay, et à la réorganisation de ces services.

**LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des affaires étrangères.

M. de ESTOURMILLON invite le Gouvernement à demander réparation, à la Chine, pour le meurtre de deux de nos officiers.

La France, dit-il, ne pourrait-elle occuper deux points de la Chine ? Laisser passer de tels incidents sans représailles, c'est pousser trop loin le seul vouloir de restreindre notre domaine colonial ; il ne faut pas que certaines influences étrangères paralysent notre action. (Applaudissements et protestations.)

L'orateur demande que des indemnités soient attribuées aux familles des victimes. (Applaudissements.)

**Discours de M. Firmin Faure**  
M. Firmin Faure. — Le discours de M. Décaesse, vendredi dernier, appelle une réponse : il a dit que l'Angleterre, en exerçant le droit de visite sur le bateau français *Gordoba*, dans le golfe de Loango, Marquès, a été en violation des lois de la France ; le Transvaal et le Royaume-Uni, n'étaient pas alors belligérants, le Transvaal était, aux yeux de l'Angleterre, un vassal soulevé contre son suzerain ; les déclarations du premier ministre anglais au sujet de la Chine, les avantages que nous avions obtenus ; ni de la question d'Egypte. (Applaudissements.)

M. Décaesse. — Je ne connais même pas le fait en question. (Humores.)

M. Firmin Faure. — C'est trop fort. (Bruit.)

M. Firmin Faure. — Cette question réglée, on peut s'étonner de la façon dont M. Décaesse nous a exposé notre politique extérieure ; depuis un an il gâche le silence.

M. Décaesse. — J'ai oublié sept *Luzes* jaunes.

M. Firmin Faure. — Le pays aime mieux des déclarations à la tribune (très bien, très bien) ; vous ne nous avez parlé ni de la question du Siam ; est-elle réglée ? ni de la question de Mascate et de votre abandon de nos avantages que nous avions obtenus ; ni de la question d'Egypte. (Applaudissements.)

M. Morinaud. — Elle n'existe plus.

M. Firmin Faure. — Vous vous êtes interpellé vous-même ; la forme de votre discours montrait que vous aviez depuis quelque temps songé à votre improvisation (vive bilarité) ; la question des applications de la politique étrangère ; elle traverse les journaux qui ne vous plaisent pas (très bien, très bien) ; vous ne voulez pas de la politique du ping-pong ; nous ne voulons pas, nous, de la politique du ping-pong. (Applaudissements à droite et au centre ; violents éclats à l'extrême gauche.)

Deux politiques s'offrent à vous : celle du rapprochement avec l'Allemagne ; celle du rapprochement avec l'Angleterre, quelle est la vôtre ? En attendant, nous assistons au rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne (salve d'applaudissements) ; la conclusion du discours de M. Décaesse est donc la question de savoir si la politique étrangère que nous avons adoptée, cette même presse qui, depuis deux ans, nous abuse d'outrages ; c'est là votre véritable état. (Double salve d'applaudissements.)

M. Morinaud. — Le gouvernement actuel a été institué dans un but de défense républicaine.

M. Firmin Faure. — Je suis aussi républicain que vous, mais je suis un libéral ; vous êtes un sectaire (vifs applaudissements) ; buées à l'extrême gauche ; elle veut d'obtenir l'acquiescement de Monsieur Décaesse. (Double salve d'applaudissements à droite et au centre ; vociférations.)

M. Morinaud apostrophe M. Firmin Faure, qui gesticule au milieu du bruit.

M. Firmin Faure. — M. Waldeck-Rousseau n'a pas oublié qu'il fut l'avocat de M. Dreyfus et qu'il fit une démarche en sa faveur avec M. Reinach auprès de M. Casimir Perier. (Hurlements à l'extrême gauche, applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Il faut nous dire si vous entendez enfin vous dégager des influences occultes et gouverner avec les Juifs ou avec les vrais Français. (Triple salve d'applaudissements à droite et au centre, longue ovation.)

**Réponse de M. Décaesse**  
ministre des affaires étrangères  
M. Décaesse monte à la tribune, et, tout de suite, on s'aperçoit qu'il est déconcerté par la rapidité avec laquelle M. Firmin Faure, il se tient dans une généralité sans reconnaissance son propre rôle, déclare qu'il n'ira